



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 MARS 2021



VOTRE NOUVELLE GAMME DE PIÈCES SE DÉVOILE

A partir du 1^{er} septembre 2021, vos nouvelles pièces de monnaies seront mises en circulation dans les trois collectivités françaises du Pacifique : la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et les îles de Wallis-et-Futuna.

Les nouvelles pièces sont plus modernes et plus pratiques à utiliser, et une nouvelle pièce de 200 francs viendra répondre à de nouveaux usages.

La nouvelle gamme est plus resserrée, allant du 5 F au 200 F, donc avec un moindre impact environnemental.



UN COROLLAIRE À LA FIN DES PETITES PIÈCES DE 1F ET 2F : UNE RÈGLE D'ARRONDI APPLICABLE AUX PAIEMENTS EN ESPÈCES

Dans un contexte de réduction progressive des pièces de 1 F et 2 F, une règle d'arrondi a été définie par la loi de finances 2021 (article L712-2-1 du code monétaire et financier) :

- Lorsque le paiement se fait en carte bancaire, en chèque ou par virement, il continue à se faire au franc près.

- Lorsque le paiement se fait en espèces, la règle d'arrondi s'applique sur le montant total de l'achat si le client n'a pas l'appoint.

- Si le total d'achat de termine par :



Par exemple, le paiement en espèces d'un achat de 1 232 F est arrondi à 1 230 F et un achat de 1 234 F est arrondi à 1 235 F. L'achat de trois articles (122 F, 57 F et 59 F) dont le montant total est de 238 F est arrondi à 240 F dans le cas où l'acheteur ne peut pas faire l'appoint.

LES DATES A RETENIR

À partir du 1^{er} septembre 2021, les banques, les offices des postes et télécommunications, ainsi que les commerçants commenceront à distribuer les nouvelles pièces.

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022 (soit pendant 9 mois), les anciennes pièces et les nouvelles pièces pourront être utilisées indifféremment lors de vos règlements en espèces.

Cette longue période de double circulation permettra de remplacer progressivement, au fil des échanges, les anciennes pièces par les nouvelles pièces.

À compter du 1^{er} juin 2022, seules les pièces de la nouvelle gamme seront acceptées en paiement.

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022
9 mois de double circulation des pièces



À partir du 1^{er} juin 2022
Seules les nouvelles pièces
seront acceptées pour vos achats



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 - LES MOTIFS DE LA NOUVELLE GAMME

La nouvelle gamme est constituée de 6 pièces : 5, 10 et 20 francs en métal blanc, 50 et 100 francs en métal jaune, 200 francs bicolore.

Les nouvelles pièces sont plus esthétiques avec une reprise contemporaine des signes identitaires des trois collectivités françaises du Pacifique, tels qu'ils figurent sur la gamme actuelle des billets et pièces.

Les pièces sont toutes composées d'un motif central principal et de motifs de petite dimension en couronne ou en frise, représentatifs de la richesse et la diversité des trois territoires.

- **Pour la pièce de 5 F CFP** : la flore avec, au centre, les fleurs de tiaré et de frangipanier, et, en couronne, les pins colonnaires et les feuilles de taro.
- **Pour la pièce de 10 F CFP** : la pirogue, au centre, et la faune marine en couronne, sternes blanches, raies, huitres et sa perle.
- **Pour la pièce de 20 F CFP** : la faune avec les poissons Napoléon, Ange, Cocher et du corail au centre. Tortues et petits poissons incrustés en couronne.
- **Pour la pièce de 50 F CFP** : les oiseaux dont des perruches cornues au centre et, en couronne, le cagou, l'arbre à pain, les feuilles de fougère et les feuilles de niaouli.
- **Pour la pièce de 100 F CFP** : l'habitat avec au centre un faré, et, en couronne, des cases rondes, fale, massues, pilons, tapa et fleurs de tiaré.
- **Pour la pièce de 200 F CFP** : au centre, trois flèches faitières, tambour et ukulélé, puis, en couronne, tapa de Wallis, tiki, chambranles de case.

2 - DE NOUVELLES PIÈCES RECONNAISSABLES PAR TOUS

Pour faciliter l'adaptation à la nouvelle gamme, l'IEOM s'est attaché à ce que les caractéristiques des nouvelles pièces permettent leur reconnaissance par tous, grâce à des dimensions et un thème graphique pour chaque pièce, et des tranches différentes reconnaissables par les malvoyants.

3 - LA NOUVELLE GAMME PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Ce changement de gamme passe par le retrait des pièces de 1 et 2 francs. Depuis plusieurs années, ces pièces ont effectivement une très faible utilité puisqu'elles ne circulent que trop peu lors des échanges commerciaux, sont perdues ou sont conservées notamment par les particuliers. Elles représentent en revanche un coût collectif élevé, à la fois financier et surtout environnemental.

À titre d'illustration, le volume de pièces de 1 F et 2 F émis par l'IEOM représente environ 366 pièces en moyenne par habitant en Nouvelle-Calédonie, 491 pièces en moyenne par habitant en Polynésie française et 105 pièces en moyenne par habitant dans les îles de Wallis-et-Futuna.

Durant la longue période de double circulation, du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022, les pièces de 1 F et 2 F pourront, comme les autres pièces de la gamme actuelle, être utilisées jusqu'au 31 mai 2022. Dès à présent, leur retrait progressif de la circulation permettra à chacun de s'habituer à cette évolution.

ANNEXE 1

AFFICHE D'INFORMATION POUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 VOS NOUVELLES PIÈCES



Avec le retrait des pièces de 1 F et de 2 F, une règle d'arrondi a été définie par la loi. Elle s'appliquera uniquement lors de vos paiements en espèces, sur le total de vos achats et seulement si vous n'avez pas l'appoint.

Si le total d'achat se termine par :

↓ **1 2 6 7** La somme sera **arrondie** au 0 ou 5 francs inférieur

↑ **3 4 8 9** La somme sera **arrondie** au 5 ou 0 francs supérieur



Du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022
9 mois de double circulation des pièces



À partir du 1^{er} juin 2022
Seules les nouvelles pièces
seront acceptées pour vos achats



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces



www.ieom.fr/nouvelles-pieces
Plus d'informations sur le site internet



ANNEXE 2

AFFICHE D'INFORMATION POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 VOS NOUVELLES PIÈCES



Avec le retrait des pièces de 1 F et de 2 F, une règle d'arrondi a été définie par la loi. Elle s'appliquera uniquement lors de vos paiements en espèces, sur le total de vos achats et seulement si vous n'avez pas l'appoint.

Si le total d'achat se termine par :

↓ **1 2 6 7** La somme sera **arrondie** au 0 ou 5 francs inférieur

↑ **3 4 8 9** La somme sera **arrondie** au 5 ou 0 francs supérieur



Du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022
9 mois de double circulation des pièces



À partir du 1^{er} juin 2022
Seules les nouvelles pièces
seront acceptées pour vos achats



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces



www.ieom.fr/nouvelles-pieces
Plus d'informations sur le site internet



ANNEXE 3

AFFICHE D'INFORMATION POUR WALLIS ET FUTUNA

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 VOS NOUVELLES PIÈCES



Avec le retrait des pièces de 1 F et de 2 F, une règle d'arrondi a été définie par la loi. Elle s'appliquera uniquement lors de vos paiements en espèces, sur le total de vos achats et seulement si vous n'avez pas l'appoint.

Si le total d'achat se termine par :

↓ **1 2 6 7** La somme sera **arrondie** au 0 ou 5 francs inférieur

↑ **3 4 8 9** La somme sera **arrondie** au 5 ou 0 francs supérieur



Du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022
9 mois de double circulation des pièces



À partir du 1^{er} juin 2022
Seules les nouvelles pièces
seront acceptées pour vos achats



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces



www.ieom.fr/nouvelles-pieces
Plus d'informations sur le site internet

